

Les décisions

- **Approbation du compte financier 2005 et de l'affectation du résultat ; DBM n°2 ; subventions aux associations ; tarifs FC 2006-2007 ; primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques ;**
- **Règlement intérieur de la commission Vie de l'Etudiant ; demande d'éméritat R. ASKOVIC ;**
- **Conventions : travail étudiant MANPOWER ; accord cadre IUMM ; projet TEMPUS MEDA**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14H20.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour. Avant d'aborder le premier point, elle informe les conseillers de l'état d'avancement des négociations avec le ministère portant sur le contrat quadriennal de l'établissement. Elle remercie ensuite l'ensemble des participants et des personnels ayant collaboré activement à l'organisation et au déroulement de la manifestation de la « journée portes ouvertes », couronnée par un franc succès.

Compte rendu du Conseil d'Administration du 26 janvier 2006

En l'absence de compte rendu transmis par courrier aux conseillers, il sera procédé à l'adoption par un vote écrit.

Convention de partenariat pour le travail étudiant avec Manpower

La Présidente rappelle que le travail étudiant s'inscrit dans la perspective du contrat quadriennal qui vient de s'achever. Le Vice-président en charge de la valorisation, dresse ainsi le bilan première expérience de ce type réalisée avec SEVELNORD et porté par le SIO-SIP. Les conseillers sont appelés à se prononcer sur un partenariat avec la société d'intérim MANPOWER qui propose une ouverture sur plusieurs types de fonctions et de métiers, à la différence de SEVELNORD dont les propositions visaient uniquement des activités productives à la chaîne. La convention a pour objet de promouvoir le travail étudiant en conciliant le respect de la réglementation du travail et la garantie des meilleures conditions d'études possibles, et définit précisément le public visé, le statut de l'étudiant, les rôles respectifs des partenaires. Le partenariat est prévu pour une période d'un an, reconduit tacitement.

Une discussion s'engage, et après délibération, les modifications suivantes sont apportées :

- Suppression de la mention « étudiant salarié » pouvant prêter à confusion dans toutes les occurrences.
- Communication par MANPOWER à l'université de la nature des missions confiées aux étudiants pour l'exercice d'un droit de regard.
- Le SIO-SIP porte le partenariat, mais le bureau de la vie étudiante sera étroitement associé au suivi.
- Un bilan sera dressé au terme de la première année pour l'information des conseillers.

Vote : Adoption à l'unanimité

Compte financier 2005 et affectation du résultat

L'Agent Comptable présente le dernier rapport d'analyse du compte financier sous cette forme « classique » à laquelle succédera une présentation « Lolf », et commente ainsi les recettes (origine, recettes de la formation continue, recettes de la taxe d'apprentissage), les dépenses (par nature, par destination, les dépenses de personnel), la capacité d'autofinancement (930 943 €), le fonds de roulement (8 229 299 € soit 164 jours de fonctionnement) la trésorerie (5 699 463 €), les réserves disponibles (3 071 082 €) Il conclut en soulignant qu'il est indispensable que l'université retrouve dès 2006 un résultat de fonctionnement positif afin de retrouver une capacité d'autofinancement suffisante pour mener une politique d'investissement et faire face au programme de constructions (ENSIAME, CAMBRAI). Pour cela, l'augmentation de la DGF ne suffira pas et il faudra impérativement une meilleure gestion des dépenses et principalement en ce qui concerne les dépenses de personnel.

M. GAUDIER note que l'on n'a réalisé que 41% de l'équipement prévu en section d'investissement ce qui, à terme pourrait amoindrir nos capacités d'enseignement et de recherche. La Présidente précise à cet égard, qu'elle avertit régulièrement notre ministère de la situation financière réelle de l'université, et souligne le poids économique de l'UVHC qui dépense 71 millions d'euros sur le territoire où elle rayonne. Sur la question de l'impact des postes gagés sur les dépenses de personnel, le 1^{er} Vice-président rapporte que l'obtention de 10 postes va permettre de glisser l'ensemble des postes gagés SAPIN de catégorie A et B et de réaliser ainsi près de 245 000 € d'économie. M. OURAK observe qu'une prise de conscience a eu lieu en ce qui concerne les dépenses de grosse maintenance, mais que peu de progrès ont été marqués en ce qui concerne les dépenses de personnel.

L'Agent Comptable propose ensuite l'affectation des 893 558,33 € du résultat 2005 en totalité au compte de Résultat. L'ensemble des propositions est soumis au vote des conseillers par la Présidente.

Vote : Approbation à l'unanimité pour le compte financier et l'affectation du résultat.

Décision Budgétaire Modificative n° 2

La responsable du service financier présente les DBM de transfert ou de report concernant les services et composantes : IUT (43 300 €), SCD (25 864 €), FDEG (3280 €), Recherche (108 598 € de rattachement, 1000 € de report, 4000 € de transfert), Actions Commerciales (61 409,65 € de rattachement, 22 985 € de report), Services Généraux (920 000 €).

Vote : Adoption à l'unanimité

Subventions aux associations

La responsable du service financier présente les subventions versées par plusieurs composantes et services en faveur de l'association sportive, et d'associations étudiantes pour un montant total de 22 050 €. Après délibération, la proposition est faite aux conseillers de porter la subvention de l'amicale des personnels de 3 850 € à 4 000 €.

Vote : Adoption à l'unanimité

Propositions de tarifs de formation continue pour l'année 2006-2007.

Le Directeur du CEPPEP présente la grille des nouveaux tarifs en soulignant qu'il s'agit d'un simple ajustement dans la mesure où les tarifs sont reconduits avec une hausse de 2%. En ce qui concerne le tarif applicable à la VAE, il reste inchangé à 760 €.

Vote : Adoption à l'unanimité

Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques

Le 1er Vice-président, rappelle les règles de cumul des primes (réglementaires et internes), et expose la proposition du montant prévisionnel pour l'année 2005-2006 réparti dans chaque composante pour un montant total de 190 100 € d'une part, et la proposition des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilité administrative et à la prime de responsabilité pédagogique d'autre part. Il précise qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière, l'enveloppe accordée par le ministère étant reconduite sans augmentation. Avant de soumettre au vote des conseillers la Présidente souligne que l'attribution nominative effectuée à partir du cadre ainsi défini, est réservée au conseil d'administration restreint.

Vote : Adoption à l'unanimité

Avenant n°8 a la convention d'exploitation du C3T

La Présidente demande une modification de l'ordre du jour en proposant le report de l'examen de l'avenant, l'ensemble des personnes concernées n'ayant pu être consultées en temps utile.

Accord cadre avec l'UIMM

Le 1er Vice-président présente le projet de partenariat entre l'université et l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie Valenciennois pour la mise en œuvre de tous projets de formation diplômante et qualifiante ayant trait aux métiers de l'industrie, et d'optimiser cette mise en œuvre par diverses modalités à travers un comité de pilotage paritaire. La Présidente souligne l'intérêt pour l'université d'assurer le soutien de la branche professionnelle aux demandes d'habilitation de l'université, de se positionner par rapport au contrat de professionnalisation et d'anticiper la formation d'un PRES.

Après discussion, les conseillers s'accordent sur les modifications suivantes :

- Suppression du pronom « ceux » à l'article 2 renvoyant aux représentants de l'université.
- Lesdits représentants de l'université seront désignés par les membres du conseil d'administration.
- Un bilan sera dressé au terme de la première année pour considérer le nombre d'avenants signés dans le cadre du présent accord.

Vote : Approbation à l'unanimité

Règlement intérieur de la commission Vie de l'Etudiant

Le Secrétaire Général propose aux conseillers le règlement intérieur de la commission Vie de l'Etudiant prévue par les statuts de l'université, destiné à assurer la « réactivation » de la commission. Il détaille ainsi le rôle et les attributions de la commission, sa composition, son fonctionnement. La Présidente insiste sur l'importance d'une telle structure, instance d'information et de conseil pour les étudiants porteurs de projets, instance consultative dont la vocation est de développer les liens entre les étudiants et l'institution universitaire.

Un débat s'engage entre les étudiants élus au conseil, sur les modalités de représentation et de désignation des usagers au sein de la CVE. Après délibération, la modification suivante est apportée : les trois étudiants des sites de CAMBRAI et de MAUBEUGE, et de la formation continue siégeant avec voix consultative seront désignés par l'ensemble des étudiants élus, titulaires et suppléants, siégeant avec voix délibérative.

Vote : Approbation à la majorité des voix moins une voix contre.

Demande d'éméritat

Sur le rapport du Président de l'université, après avis favorable du CS. du 2 février 2006, les conseillers sont appelés à se prononcer sur la demande d'éméritat déposée par M. Radomir ASKOVIC pour une durée de trois années universitaires dans le but d'achever sa mission d'encadrement d'une thèse en cours, de deux cotutelles de thèse et d'une préparation HDR.

Vote : adoption à l'unanimité

Projet TEMPUS MEDA

Sur le rapport du porteur de projet, après information du CEVU le 29 mars 2006, il est proposé aux conseillers d'autoriser la participation de l'université au projet « Food Science and Technology » dans le cadre international TEMPUS : ce projet, monté à la demande de l'université de Balamand au Liban, et porté par l'intercollège de Chypre, implique également l'université de Greenwich.

Vote : adoption à l'unanimité

Questions diverses

M. RUTKOWSKI interroge la Présidence sur la pratique de la prise en charge par les composantes des dépenses liées aux personnels contractuels sur leur budget propre. M. BRICOUT lui répond qu'il s'agit d'une procédure de régularisation qui ne concerne que quelques contractuels dont l'activité relève exclusivement de leur composante d'exercice.

Plusieurs conseillers souhaitent des précisions sur l'application du PACTE à l'université. M. DESPRES commente le dispositif : le Parcours d'Accès aux Carrières des fonctions publiques Territoriale, hospitalière et de l'Etat constitue un nouveau mode de recrutement par contrat de droit public en catégorie C ouvert aux plus de 16 ans jusqu'aux moins de 26 ans. Ces mesures en faveur de jeunes non diplômés sont en théorie applicables à notre établissement. Cependant, en l'absence de création de postes spécifiques par le ministère, les engagements pris par l'université vis-à-vis d'autres catégories de personnes défavorisées (tel que notamment les CES-CEC) ne permettent pas à l'heure actuelle de concilier les différents dispositifs.

Pour information quant au suivi de la motion « Philo prof » adoptée lors d'un précédent conseil, les conseillers sont avertis de la réponse du SITURV contacté à ce sujet : selon leurs déclarations le choix de l'artiste dépendait uniquement de l'architecte. Par ailleurs, ils ont proposé de déplacer la statue de l'entrée du campus au rond-point situé face à la MSE, en dehors du domaine universitaire.

Mme GIRARD comme les étudiants élus font part de leur satisfaction de la remise en service du Distributeur Automatique de Billets Remise en service du distributeur automatique de billet à l'extérieur de la MSE et adressent leurs remerciements aux personnes en charge du dossier.

Mme GIRARD dénonce la pratique de l'affichage « sauvage » à laquelle se livre les associations étudiantes dans le cadre de leur communication pour les Zinzins notamment, qui constitue à ses yeux un manque de respect des bâtiments et des personnels chargés de leur nettoyage. M. BRICOUT intervient pour évoquer le projet « propreté sur le campus » et assure que des panneaux pour la communication des associations seront prévus à l'extérieur des bâtiments.

M.VANDENELSKEN évoque le blocage de la FLLASH.

Après avoir clos la séance à 17H05, la Présidente invite l'ensemble des conseillers à rester pour le cocktail organisé en leur honneur au terme de leur mandat.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures Mme Houssier, MM. Duretz, Nicolas, Van Ceulebroeck,

Collège A
Secteur 1 : MM. Défossez, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, M. Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier

Collège B
Secteur 1 : Mme Morgand, M. Bonduelle
Secteur 2 : Mme Debavelaere-Callens, M. Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Vandeville

Collège IATOSS Mmes Decneut, Girard, MM. Balenghien, Rutkowski

Collège des usagers
Secteur 1 : Mlle Midoz, M. Sekhri
Secteur 2 : M. Vandenelsken
Secteur 3 : M. Traullé

Membre de droit MM. Despres, Dulion

Membres invités Mmes Camion, Descargues-Grant, Gordien, MM. Blaise, Chabasse,
Coutellier, Dechy, Desrumaux, Rouzé

Ont donné pouvoir Mme Lancelle et M. Legendre à Mme Houssier
MM. Millot et Herbin à M. Bricout
M. Garnier à M. Ezzedine
M. Verheyde à M. Gallo
Mme Bennoui et M. Vandersteen à Mme Girard
M. Bury à M. Rutkowski
M. Nongaillard à M. Ourak

Excusés : MM. Bouchez, Guillaume, Puvros

Fait à Valenciennes, le 4 mai 2006

La Présidente de l'Université,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

